

Québec, le 12 avril 2018

Mesdames les Directrices générales et  
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,

Les normes comptables pour le secteur public prévoient que toute entité du secteur public doit s'acquitter de sa responsabilité de rendre des comptes aux citoyens au moyen des informations qu'elle fournit dans ses rapports financiers. Au-delà de ces obligations normatives, le gouvernement du Québec s'est engagé à devenir un gouvernement ouvert et transparent. Cet engagement se caractérise par une volonté d'améliorer les services publics en offrant notamment aux citoyens la possibilité de consulter l'information publique, offerte sur des supports accessibles et plus conviviaux.

Pour les commissions scolaires, qui sont des entités du secteur public bien reconnues au sein de notre société démocratique, la transparence financière revêt une importance primordiale auprès des citoyens lorsque ceux-ci recherchent des informations quant aux institutions qui les desservent.

Dans cet ordre d'idées, nous invitons les dirigeants des commissions scolaires à privilégier une approche de transparence lorsqu'elles diffusent des informations financières. Plusieurs commissions scolaires s'inscrivent déjà dans cette optique et nous encourageons la poursuite de leurs méthodes exemplaires. Voici d'ailleurs quelques pratiques porteuses que nous avons pu observer en ce sens :

- La publication des états financiers complets dans les rapports annuels de gestion;
- La publication des budgets, des états financiers audités ou d'autres rapports budgétaires dans une section dédiée du site internet de la commission scolaire.

Nous constatons que le degré d'accessibilité à l'information varie d'une commission scolaire à l'autre. Nous vous invitons donc à vous assurer de faciliter l'accès aux données financières au public.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Marie Lepage  
Sous-ministre adjointe à l'éducation  
préscolaire et à l'enseignement primaire  
et secondaire



Geneviève Moisan  
Sous-ministre adjointe aux statistiques,  
aux territoires et aux enquêtes

c. c. Présidentes et présidents des conseils d'administration des commissions scolaires